

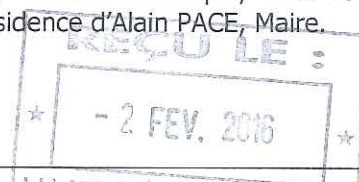
COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Absents : 1
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 20 janvier 2016



PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Bernadette SERRES à Andrée ESCAICH, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES à Alain PACE.

ABSENTE : Nicole CHAUVET.

Secrétaire de séance : Alain AUBERT

N° 4346

OBJET :

**Demande d'effacement
de réseaux rue du
Général de Gaulle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 15 Octobre 2015 concernant l'effacement des réseaux Avenue du Général de Gaulle, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| - TVA (récupérée par le SDEHG) | 27 361 € |
| - Part gérée par le Syndicat | 106 800 € |
| - Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 37 714 € |

Total : 171 875 €

Ces travaux, détaillés dans l'annexe descriptive ci-jointe, seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 20 625 €. Le détail est précisé dans la convention également jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'Avant Projet Sommaire présenté,
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante,

- Sollicite l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : - 2 FEV. 2016

Affiché
le : - 2 FEV. 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 28 janvier 2016

**Le Maire,
Alain PACE**

